



Saint-Thomas

REGISTRE PUBLIC DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉS ET AUTRES AVANTAGES

Nom de l'élu	Date de la déclaration de l'élu	Type de déclaration (Veuillez le type de déclaration — Don, Marque d'hospitalité ou Autre avantage)	Description (le montant ou l'explication de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu)	Nom du donneur	Circonstances de sa réception (Préciser les circonstances entourant la réception de ce don, cette marque d'hospitalité ou cet autre avantage à l'élu)	Date de la réception du don par l'élu
s/o	s/o	Aucun élément déclaré	s/o	s/o	s/o	s/o

Ce registre est public et affiché sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Thomas.

Le directeur général et greffier-trésorier tient un registre public des déclarations des membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Thomas lorsque ceux-ci reçoivent tout don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage dont la valeur excède 200 \$, qui n'est pas de nature purement privée et qui risque d'influencer l'indépendance de jugement dans l'exercice des fonctions ou qui risque de compromettre l'intégrité de l'élu(e) qui le reçoit.

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, le directeur général et greffier-trésorier a déposé l'extrait du registre public contenant les déclarations faites, le cas échéant, depuis la dernière séance du mois de décembre précédent. (Chapitre E-15.1.0.1 – *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*)

Déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal
de la Municipalité de Saint-Thomas du 1^{er} décembre 2025.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

1^{er} décembre 2025

Date



Saint-Thomas